Paul, ils descendirent la rue Pigalle, se dirigeant vers le magasin de Mme Prudence.

Celle-ci était occupée avec un client lorsqu'elle vit entrer son fils accompagné d'une jeune fille qu'elle reconnut aussitôt.

Laissant à Elisabeth le soin de traiter avec le client, elle s'empressa d'aller à la rencontre des deux jeunes gens.

—Je n'ai pas besoin de demander à Paul qui vous êtes, mademoiselle Georgette; je suis heureuse de votre visite, soyez la bienvenue.

Et lui prenant la main, elle l'entraîna dans le salon, où Paul les suivit.

Alors Léonie embrassa affectueusement la jeune fille et son fils; puis les ayant fait asseoir à côté l'un de l'autre sur le canapé:

—Maintenant, Paul, dit-elle, apprends-moi donc vite comment il se fait que Mlle Georgette soit à Paris. Ah! je te remercie d'avoir eu la bonne pensée de nous présenter l'une à l'autre.

—Chère mère, répondit le jeune homme, c'est mieux qu'une visite que vous fait Georgette; elle a quitté Montlhéry pour toujours; elle est actuellement sans asile, et comme c'est à ma mère seule que je peux la confier, je vous l'amène.

—Pour demeurer avec moi?

—Oui, ma mère, jusqu'à notre mariage.

—Ah! mon cher fils, tu ne sais pas tout le plaisir que tu me fais, combien tu me rends heureuse!

—Si, ma mère, je savais d'avance que vous seriez heureuse d'avoir Georgette auprès de vous, heureuse de lui servir de mère.

—Mon enfant, ma chère mignonne, je vais vous aimer comme si déjà vous étiez ma fille, la femme de mon fils.

—Oh! madame, comme vous êtes bonne! dit la jeune fille très émue.

—Mais, ma chérie, répliqua Léonie, je vous aimais déjà parce que Paul vous aime; à présent, je sens mieux encore que j'ai pour vous toute la tendresse d'une mère. Ainsi vous vous êtes décidée à quitter cette maison où l'on manquait absolument d'égards envers vous?

—Vous pouvez dire, ma mère, où Georgette était constamment maltraitée, grossièrement injuriée.

—Oui, tu m'as parlé de cela, Paul.

—Peut-être, malgré tout, Georgette serait-elle restée encore dans cette affreuse maison, mais, hier soir, son père adoptif l'a chassée.

—Il vous a chassée! s'exclama Léonie.

—Hélas! oui, madame.

—Le misérable!

—Ma mère, Georgette vous racontera elle-même tout ce qu'elle a eu à souffrir à l'auberge du "Faisan doré".

—Enfin, ma mignonne, vous n'y êtes plus, vous voilà délivrée. Votre départ de Montlhéry devait forcément arriver et nous n'avons qu'à nous en réjouir. Vous n'étiez pas à votre place dans cette auberge; ici, ma chère enfant, auprès de moi vous oublierez vite les mauvais jours.

Vous n'avez rien apporté de Montlhéry, tant mieux.

—Si, madame, j'ai un petit paquet que j'ai laissé chez Mme Michel, la concierge.

—Et que j'apporterai ici demain, dit Paul.

—Si tu veux, mon fils. Mais moi, dès demain, je m'occuperai du trousseau de Mlle Georgette et de ses toilettes; la fiancée de Paul Lebrun ne peut plus être habillée comme une paysanne. En attendant, ma mignonne, occupons-nous de votre installation. Venez, ma fille; viens aussi, Paul, il te sera agréable, je pense, de voir la chambre de ta fiancée.

Tous trois gravirent un escalier en colimaçon et pénétrèrent d'abord dans la chambre de la marchande à la toilette, où tout était riche et de bon goût. Ensuite Léonie ouvrit une porte et ils entrèrent dans une autre chambre, moins grande que la première, mais très coquettement meublée aussi.

—Ma chère enfant, dit Mme Prudence, cette chambre est la vôtre; elle est, comme vous le voyez, voisine de la mienne. Du reste, je n'ai que ces deux pièces à l'entresol. Tu ne dis rien, Paul; penses-tu que ta fiancée sera bien ici?

—Oh! oui, ma mère.

—Mais c'est trop beau! dit Georgette.

—Il ne peut rien y avoir de trop beau pour vous, ma mignonne, répondit Léonie; cette chambre n'est pas aujourd'hui ce qu'elle sera dans quelques jours, quand je l'aurai ornée. Je veux que vous soyez dans un véritable nid.

Paul, qui tenait la main de Georgette, la mit dans celle de sa mère.

—Chère mère, dit-il avec émotion, je vous confie Georgette, c'est le plus grand témoignage d'affection que je puisse vous donner; aimez-la, ma mère, aimez-la bien!

—Je l'aimerai autant que je t'aime.

Elle attira la jeune fille dans ses bras et lui mit sur le front un long baiser.

—Maintenant, reprit Paul, il faut que je vous quitte.

—Déjà! s'écrièrent en même Léonie et Georgette.

—Oui, car j'ai hâte de rejoindre mon père. Demain, ma chère Georgette, je viendrai vous prendre à onze heures pour vous conduire rue Saint-Maur; je vous présenterai à mon père et nous déjeunerons ensemble.

—Mais, mon fils, dit vivement Léonie, demain Mlle Gergette ne sera pas habillée comme il faut qu'elle le soit.

—Soyez tranquille, chère mère, répondit le jeune homme en souriant, mon père n'en fera pas moins très bon accueil à Georgette.

Paul embrassa sa mère et sa fiancée et partit.

La marchande à la toilette causa quelques instants encore avec Georgette, puis la laissa et descendit au magasin, appelée par Elisabeth.

A sept heures, elle vint chercher la jeune fille pour dîner, et à neuf heures, après qu'elles eurent pris le thé, Georgette remonta dans sa chambre pour se coucher.

Comme tous les jours, la boutique fut fermée à onze heures et demie. Alors la marchande à la toilette remonta dans sa chambre; mais avant de se mettre au lit, elle entra sans bruit dans la chambre de la jeune fille, ayant son bougeoir à la main.

Georgette dormait, la figure calme, ayant un doux sourire sur ses lèvres entr'ouvertes.

—Elle rêve, se dit Mme Prudence.

Et, immobile, éprouvant des sensations indéfinissables, elle resta en contemplation devant le doux et charmant visage de la jeune fille.

Elle eut alors d'amères pensées.

Ah! elle ne l'avait jamais connu, elle, ce sommeil tranquille, aux jolis rêves d'azur! A l'âge de Georgette, elle n'avait pas été bercée par de riantes et sereines visions. C'était toujours obsédée par des pensées noires, des désirs inavouables, qu'elle avait reposé sa tête sur l'oreiller.

Quand des songes passaient dans son sommeil, c'étaient des rêves troublants qui se rattachaient aux passions qui devaient tourmenter sa vie.

Toujours, toujours surgissait devant elle cette image d'un passé qu'elle ne pouvait ensevelir dans un éternel oubli.

Était-ce, à cet instant, les yeux fixés sur la jeune fille endormie, des remords qu'elle éprouvait? Peut-être. Elle sentait qu'elle avait été prédestinée à suivre une voie déplorable, sans pouvoir revenir en arrière; et le poids des scandales des années écoulées pesait douloureusement sur elle.

Plus que jamais, en présence de cette enfant si pure qui, déjà, était de la famille, elle soudait en frémissant la profondeur de l'abîme qu'elle avait creusé entre elle et son mari, entre elle et son fils. Paul, l'aimait, oh! oui, il l'aimait; mais elle sentait qu'il ne pourrait jamais avoir pour elle ce culte qu'inspire à son fils une mère qui est toujours restée fidèle à ses devoirs.

A présent, auprès d'elle, cette belle jeune fille, qui devait être l'épouse de son fils, était heureusement à l'abri de ces entraînements auxquels elle n'avait pu résister.

Oh! elle était bien décidée à veiller sur Georgette avec une tendre sollicitude, à lui donner des conseils comme si elle pouvait lui offrir les enseignements et l'exemple d'une vie irréprochable.

Elle éloignerait de la chaste enfant toutes les tentations dont elle sentait le danger pour les vertus les plus solides. Elle lui éviterait le contact de ces clients, de ces clients dont la physionomie et les regards peuvent éveiller d'étranges idées dans un jeune cerveau.

Elle considérait Georgette comme une fleur délicate dont le moindre souffle malfaisant pouvait ternir la fraîcheur et la pureté.

Elle n'osa pas s'approcher du lit pour mettre un baiser sur le front de la jeune fille, malgré l'envie qu'elle en avait. Elle s'éloigna, marchant à reculons, ne pouvant détacher ses yeux du visage de la belle dormeuse. Dans l'encadrement de la porte elle s'arrêta.

—Dors, ma mignonne, dors, murmura-t-elle; oui, va, je vais bien t'aimer, autant que Paul tu auras toutes mes tendresses. Grâce à toi, peut-être verrai-je un jour, d'un coin du ciel éclairé, descendre un rayon d'espoir.

Du bout des doigts, elle envoya plusieurs baisers à Georgette, puis referma doucement la porte.

Le lendemain, ce fut la jeune fille qui se leva la première. Elle avait fait sa toilette et était déjà habillée lorsque Mme Prudence, en peignoir du matin, ouvrit la porte de sa chambre.

La jeune fille eut un petit cri joyeux, un de ces cris d'enfants qui pénètrent jusqu'à fond du cœur de la mère, et, radieuse, elle se jeta dans les bras de Léonie, en disant:

—Oh! madame, que de reconnaissance je vous dois!

La marchande à la toilette, remuée jusqu'au fond de l'âme, embrassa Georgette, la tenant serrée contre sa poitrine.

—Ma chérie, lui dit-elle, je vais vous appeler ma fille, ne voudrez-vous pas aussi me donner le nom de mère?

—Oh! de tout mon cœur, ma mère.

—Voilà qui est convenu.

Elle entraîna Georgette dans sa chambre et elles s'assirent sur le canapé.

—Ma fille, dit Mme Prudence, j'ai parlé hier de votre trousseau; je sortirai cette après-midi, et ce soir même vous aurez dans l'armoire de votre chambre, toute la lingerie qu'il vous faut. Dès hier soir j'ai fait prévenir ma couturière, et elle viendra ici ce matin prendre les mesures pour les robes et costumes qu'elle aura à vous faire.

—Mais, ma mère, vous faites trop, beaucoup trop pour moi.

—Je fais et ferai pour vous, Georgette, ce qu'une mère doit faire pour sa fille; celle qui doit être la femme de mon fils n'est plus aujourd'hui une quasi servante d'auberge, mais une demoiselle. Laissez-moi faire et donnez moi cette joie, cet orgueil qu'ont toutes les mères en voyant leurs filles bien mises.

—Je ne vous contrarierai en rien, ma mère!

—Oui, n'est-ce pas? Du reste, ma mignonne, ce que je ferai pour vous sera aussi pour Paul.

Des larmes vinrent aux yeux de la jeune fille et, doucement, elle laissa aller sa tête sur l'épaule de Mme Prudence.

Il y eut un bout de silence.

—Ma chérie, reprit Léonie, j'ai une crainte, oui, je crains que vous ne vous ennuyiez ici.

—Oh! ne le croyez pas! s'écria Georgette.

—C'est que je ne pourrai pas vous tenir compagnie autant que je le voudrais; vous serez souvent dans la solitude.

—Ne pourrai-je pas vous être utile à quelque chose dans votre commerce?

—Non, ma fille, non; je ne puis faire de vous une demoiselle de boutique, la place de la fiancée de mon fils n'est pas dans le magasin.

—Je sais coudre, broder, tricoter.

—Vous pourrez donc faire quelques petits ouvrages; mais comme je ne veux pas vous voir travailler ainsi qu'une ouvrière, vous aurez de nombreux loisirs.

—J'aime beaucoup la lecture.

—Alors je vous donnerai des livres. Aussi souvent que cela me sera possible, nous sortirons ensemble; et puis, Paul viendra vous voir souvent; malgré tout, le temps pourra vous paraître bien long.

—Non, non, rassurez-vous, ma... ma mère, je ne m'ennuierai pas, vous verrez.

—Oui, nous verrons. Je vais descendre au magasin et Paul ne doit venir vous prendre qu'à onze heures; qu'allez-vous faire toute la matinée?

—J'ai une lettre à écrire.

—Ah!

—Une lettre que j'aurais dû écrire dès hier soir, mais je n'ai pas osé vous le demander.

—Pourquoi cela? Par exemple, si vous vous gênez en rien avec moi, je serais mécontente, très mécontente. A qui voulez-vous écrire?

—A M. et Mme Delmas, mes bons amis de Montlhéry, que je n'ai pas vus avant de partir et qui doivent être très inquiets.

—Vous avez raison, mon enfant, il faut leur écrire immédiatement.

Mme Prudence se leva, descendit au rez-de-chaussée et revint bientôt, apportant à Georgette un encrier, du papier et une plume.

Peu après elle redescendit, laissant la jeune fille prête à écrire.

C'était un devoir d'affection et de reconnaissance qu'allait remplir Georgette, et elle éprouvait une sorte de chagrin en pensant que M. et Mme Delmas étaient à ce moment dans une grande anxiété.

Mais ces braves gens avaient été rassurés sur le sort de leur jeune amie.

La veille, après le retour de son fils rue Saint-Maur, le père Lebrun avait envoyé une dépêche à M. Delmas, laquelle se terminait par ces mots:

"Recevrez lettre de Georgette."

La jeune fille achevait d'écrire sa lettre, quatre pages d'une écriture fine et serrée, lorsque Mme Prudence entra dans sa chambre, accompagnée de la couturière.

—Nous vous dérangeons, dit-elle à Georgette, qui s'était levée vivement.

—Non, ma mère, j'ai fini.

—En ce cas, c'est parfait.

Et s'adressant à la couturière:

—Vous pouvez prendre les mesures, chère madame; je n'ai plus besoin de vous faire des recommandations, je sais quel soin vous apportez toujours à votre travail; je tiens à ce que ma fille soit parfaitement habillée, et je m'en rapporte entièrement à vous pour le choix des étoffes et des garnitures.

—Soyez tranquille, madame Prudence, répondit la couturière, vous serez contente.

Elle prit les mesures avec un soin méticuleux, puis se retira en disant que le surlendemain, dans la matinée, sa première ouvrière viendrait essayer les deux robes.

—Ma mère, dit alors Georgette, voulez-vous lire ce que je viens d'écrire.

Léonie sourit, enveloppa la jeune fille d'un regard caressant, prit la lettre et lut.

Il y avait quelques fautes d'orthographe, mais toutes les phrases étaient correctes, d'un bon français, ce qui indiquait une aptitude particulière chez la jeune fille. Ce qui charma surtout la mère de Paul, c'est le sentiment exquis que Georgette avait mis dans sa composition; on sentait que sa lettre avait été dictée par le cœur.

Et Mme Prudence se disait:

—Cette enfant, qui n'a jamais été que sur les bancs d'une école de village, est richement douée.

Se souvenant qu'elle avait été autrefois institutrice, elle résolut de donner des leçons à Georgette afin de compléter son instruction.

Elle rendit la lettre à la jeune fille et lui dit:

—Ma chère enfant, cette lettre est très bien et telle que vous deviez l'écrire; elle prouve que vous avez un excellent cœur et que la reconnaissance est une de vos vertus.

Puis, avec beaucoup de douceur, elle fit voir à Georgette les fautes d'orthographe, lui expliquant comment chaque mot devait être écrit conformément aux règles de la grammaire.

La jeune fille n'avait pas à s'excuser de son manque de savoir, mais elle remercia la mère de Paul et s'empressa de corriger les fautes.

La lettre fut mise dans une enveloppe portant l'adresse de M. Delmas, et immédiatement remise au garçon de magasin qui la porta au bureau de poste.

Georgette était restée seule, et à chaque instant elle jetait les yeux sur la pendule, dont les aiguilles, lui semblait-il, marchaient avec une lenteur inaccoutumée.

Elle attendait Paul. Et, en l'attendant, elle pensait à lui, à sa mère, et à son père, qu'elle ne connaissait pas encore, mais en présence duquel elle allait se trouver bientôt.

A continuer.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE, District pour la paroisse d'Orléans—No 44,936—Division D—S. B. Patterson vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Samuel B. Patterson soit convoquée et tenue pardevant Robt. P. Upton, Esq., notaire public, à son bureau, No 7 rue Camp, en cette ville, commençant LUNDI, 25me jour de février 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application du dit pétitionnaire pour un rénit et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Conrad Collins, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1895.

Signé: N. H. EIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN,

1026 janv—fév 25 Député Greffier.

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (*returnables*) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat:

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Assomption, les quatrième lundis de mars et de novembre.

Avoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et novembre.

Bâton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Bâton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Bienville, les seconds lundis de mai et de décembre.

Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.

Caddo, les seconds lundis de mai et de décembre.

Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cameron, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Est Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Ouest Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

De Soto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Iberie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Iberville, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Jackson, les seconds lundis de mai et de décembre

Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.

Lafourche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Lafayette, seconds lundis de janvier d'avril et de novembre.

Lincoln, seconds lundis de mai et de décembre.

Livingston, quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Madison, seconds lundis de mai et de décembre.

Morehouse, seconds lundis de mai et de décembre

Natchitoches, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ouachita, seconds lundis de mai et de décembre.

Orleans, premiers et troisièmes lundis du mois.

Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.

Points Coupée, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Rapides, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Red River, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Richland, les les seconds lundis de mai et de décembre.

Sabine, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St-Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St-Hélène, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St-James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Ste-Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Tammany, les quatrième lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Union, les seconds lundis de mai et de décembre.

Vermillion, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.

Winn, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

ASSURANCES.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.

La Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1894:

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$190,604 02
Sur risques de mer		1,789 29
Sur risques de rivière		4,886 60
		$197,279 91
A ajouter—		
Primes non acquises l'an passé		62,493 76
		$259,773 67
Moins—		
Primes retournées	$23 885 68	
Réassurances	7,748 01	
Primes non acquises cette année	58,351 64	
		$ 89,985 33
		$169,788 34
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$38,517 54	
Moins réservé pour pertes non ajustées, 1893	10,246 00	
	$78,301 54	
Sur risques de mer	118 79	
Sur risques de rivière	49 47	
Dépenses brutes	10,138 89	
Salaires	17,959 80	
Taxes	7,242 62	
Honoraires de cour	1 20	
Honoraires d'avocats	200 00	
Commissions	16,530 80	
		$130,573 11
		$39,215 23
Moins montant réservé pour pertes non ajustées		7,907 65
		$31,307 58
Ajouté—		
Loyer	$10,355 00	
Intérêt	4,368 66	
		$14,723 66
		$46,031 24
Moins dividendes juin et décembre $12,000 chacun		24,000 00
Profit net		$22,031 24

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$ 6,305 94
Billets garantis	19,141 69
Primes en voie de collection	25,134 07
Propriété foncière	172,267 29
Comptant en main	23,373 05
Actions de banque et assurance (valeur du marché)	32,864 00
French Opera Aran Ltd	1,000 00
Rons à prime	30,954 60
Nouveaux Consols	29,240 00
N. O Gas Light Co	24,210 00
Actions de chemins de fer	4,212 00
Jugement	600 00
Meubles de bureau	2,400 00
	$372,011 74

L'état suivant est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi ce 15me jour de janvier A. D., 1895.

GEO. C. PREOT, Notaire.

17 janv—1m

Douzième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1894:

Primes reçues—		
Sur risques d'incendie	$473,650 51	
Sur risques de rivières	9,932 18	
Sur risques de mer	3,770 61	
		$487,353 30
A ajouter:		
Primes non acquises de 1893		138,016 96
Total des primes		$625,370 26
A ajouter—		
Intérêt et profits et pertes		16,392 51
Total des recettes		$641,762 77
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$242,860 68	
Sur risques de rivières	374 95	
Sur risques maritimes	688 36	
	$243,883 99	
Moins montant réservé l'année passée (1893) pour pertes non ajustées	44,833 30	
Total pertes payées pour 1894	$199,050 69	
Primes remboursées cancellations et commissions	147,003 39	
Réassurances	44,541 65	
Taxes et licences	9,976 25	
Dépenses générales, bureau local et agences, salaires, loyer, Board of underwriters, Patrouille des Compagnies d'assurances, frais judiciaires, annonces, etc	43,054 44	
Total des débours		$445,626 42
Balance		$196,136 35
Fonds de réserve de 1893		14,264 90
		$210,401 25
Intérêts payés sur dividendes de janvier et juillet 1894	$ 24,000 00	
Réservé pour risques non terminés de 1894	119,547 00	
Réservé pour pertes non ajustées de 1894	36,903 75	
Réserve et fonds de surplus	29,950 50	
		$210,401 25

ACTIF

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en main—		
En banque	$93 493 54	
Au bureau	2,436 12—	$95,929 66
$60,000 bons de la ville de la Nouvelle Orléans, 4 pour cent		59,700 00
$111,140 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans		186,715 20
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, nouveaux		46,625 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		2,470 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange		125 00
Une action French Opera House Association		100 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company		525 00
Propriété Foncière—bâtisse du bureau, No 54 rue Camp, N. O.		26,389 62
Primes en cours de perception		66,274 77
Meubles et installations		2,187 00
		$487,041 25

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve et de surplus	29,950 50
Réservé pour risques non expirés de 1894	119,547 00
Reservé pour pertes non payées et non ajustées de 1894	36,903 75
Dividendes non payés	640 00
	$487,041 25

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1895.

M. T. DUCROS, notaire.

No 628 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) FRANK RODEE,
THOS. J. WOODWARD,
GEO H. DUNBAR,
FRED. G. ERNST,
JOSEPH SCHWARTZ,

Nlle-Orléans, Lne. 1er janvier 1895.

17 janv—1m

ASSURANCES

Vingt-huitième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS. LNE.

Incorporée 20 février 1866.

Réincorporée 17 janvier 1891

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1894:

Primes sur incendies	$256,066 33	
Primes maritimes	812 86	
Primes des rivières	271 63	
	$257,150 82	
A ajouter: Primes non acquises de 1893	49,616 94	
Total		$306,767 76
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$27,653 50	
Moins salaires et dépenses générales	12,843 33	
		14,810 17
Fonds de surplus, 1893		1,165 85
Total		$312,743 78
Pertes payées—		
Sur risques de feu	898,630 12	
Sur risques maritimes (rien)	—	
Sur risques de rivières (rien)	—	
Réassurances	41,503 34	
Primes remises et commissions	68,325 64	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	5,765 52—	214,224 62
Profits bruts		$108,519 16
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1894	$60,388 80	
Pertes d'incendies non payées	16,910 18	
Dividende 5 0/0 juillet 1894	10,000 00	
Dividende 5 0/0 décembre 1894	10,000 00	
Fonds de surplus pour l'année 1894	11,220 18—	$108,519 16

ACTIF.

Billets pour primes	$219 45
Primes en voie de collection	36,156 39
Prêts sur nantissement	12,970 00
Prêts sur hypothèques	675 00
Bons des Etats-Unis bons de l'Etat de la Louisiane, bons consolidés de ville et bons à prime	126,100 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	29,200 00
Compte de propriété foncière	66,214 84
Meubles de bureau et installations	3,413 14
Argent comptant et en banque	22,970 34
	$298,519 16

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réserve pour primes non expirées	60,388 80
Réserve pour pertes non payées sur incendie	16,910 18
Réserve pour dividende 5 0/0 payable en janvier 1895	10,000 00
Fonds de surplus pour 1894	11,220 18
	$298,519 16

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

JACOB HASSINGER, Président.

J. E. MERILH, Vice-Président.

OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de janvier 1895.

GEO. H. BRAUGHN Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à sa réunion régulière, a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 0/0 faisant 10 0/0 par an sur le fond capital pour l'année finissant le 31 décembre 1894 payable sur demande.

13 jan—1m

ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurances TEUTONIA.

LE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Conformément aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1894:

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$434,734 88
Sur risques de mer		18,023 79
Sur risques de rivière		14,875 57
		$467,633 74
Ajouté, primes non expirées pour 1893		126,140 93
		$593,774 67
A déduire—		
Réserve pour primes non expirées pour 1894	$145,495 03	
Primes remboursées	78,493 30	
Réassurances	54,604 31—	278,592 70
		$315,181 97
A déduire—		
Pertes de feu payées	$141,658 89	
Pertes de mer payées	3,985 27	
Pertes de rivière payées	4,836 87	
Commissions	58,865 46	
Taxes et licences	9,821 07	
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt	22,416 25	
Profits et pertes sur placements	2,106 05	
	$243,989 86	
Pertes non payées	20,133 65—	264,123 51
Profit net		$51,058 46

ACTIF.

Comptant en main	$ 55,224 06
130,000 bons d'Etat de la Louisiane	124,800 00
150,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nile-Orléans	152,250 00
50,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis	57,250 00
$10,200 bons de première hypothèque du Canal and Claiborne Street Railroad	10,404 00
25 actions de la Banque Nationale Germania	4,687 50
25 actions de la Banque du Canal	3,850 00
25 actions de la Banque d'Epargnes Provident	3,010 00
Prêts sur gages et hypothèque	21,000 00
Propriétés foncières (bâtisse du bureau)	40,000 00
Primes en cours de collection	61,206 64
Meubles de bureaux	1,000 00
Actions diverses	425 00
	$535,107 20

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Surplus	166,013 46
Réservé pour primes non expirées	145,495 00
Dividendes non payés et payables en janvier 1895	13,420 00
Pertes non payées	20,133 65
	$535,107 20

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

ALBERT P. NOLL, Président.

H. R. GOGREVE, Vice-Président.

GEORGE MEYER, Secrétaire

Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de janvier 1895.

SAM. FLOWER, Notaire Public

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 10 janvier 1895, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt-dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant dix pour cent pour l'année 1894.

DIRECTEURS.

H. Buddig, Joseph Buhler, J. B. Camors, M. Frank, R. Fretscher, C. B. Fisher, H. E. Gogreve, S. Hyman, F. Jancke, Julius Keller, J. H. Keller, Isaac Levy, Nich. Miller, C. H. Miller, Albert P. Noll, Frank Roder, J. E. Rengstorff, Louis Rush, F. Raquet, Wm B. Schmidt, H. Schulze, J. G. Spor, C. H. Schenck, Hy Wellmann.

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.

NOMS Des Rues

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poydras), maintenant Constance.
Martin, maintenant Willow
Delord, maintenant avenue Howard.
Pearl, maintenant Poe.

DEUXIÈME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine.
Oak, maintenant Orchid.
Port, maintenant Moss.
St-Jean, maintenant Bell.
Washington, maintenant Rouquette.
Chemin du Bayou, (de Nord Remparts à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.
Chemin du Bayou, (commence à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparts).
Calhoun, maintenant Arthur.
Clay, (nord du Chemin de la Métairie), maintenant Emmet
Gaines, maintenant Germain.
Génois, maintenant Freeman.
Hôpital, (maintenant du fleuve à Nord Claiborne, puis au lac).
Avenue Jackson, (anciennement avenue Van Buren), maintenant avenue Chalmette.
Avenue Monroe, maintenant avenue Mound.
Webster, maintenant Voisin.

TROISIÈME DISTRICT.

Livaudais, maintenant Buchanan.
Pope, maintenant Home.
Rossini, maintenant Roselind.
Warsaw, maintenant République.
Adams, maintenant Alabo.
Alexander, maintenant Kentucky.
Pagatelle, maintenant Bourbon.
Delaronde, maintenant Douglass.
Dryden, maintenant Dinsmore.
Champs Elysées, maintenant avenue Champs-Elysées.
Enghein, maintenant avenue Lafayette.
Génie, maintenant Grant.
Girod, maintenant Villeré.
Bons Enfants, maintenant St-Claude.
Hunters, maintenant Elais.
Joséphine, maintenant Japonica.
Jumonville, maintenant Pontalba.
Léotilas, maintenant Lombard.
Livingston, maintenant Mandolin.
Monroe, maintenant Tupelo.
Petre, maintenant Dubreuil.
Poète, maintenant Avenue St-Roch.
Salomon, maintenant Sabrano.
Socrates, maintenant Salma.
Solon, maintenant Sénat.
Union, maintenant Touro.
Washington, maintenant Avenue St-Roch.

QUATRIÈME DISTRICT.

Harmonie (finit maintenant à Chestnut).
Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson)
Levée, maintenant Tchoupitoulas.

CINQUIÈME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bermudes.
Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.
Chestnut, maintenant Belleville.
Church, maintenant Kent.
Decatur, maintenant Diane.
Franklin, maintenant Nunez.
Hancock, maintenant Hermosa.
Jackson, maintenant Avenue Sildell.
Jefferson, maintenant Rivière.
Lapeyrouse, maintenant Lamarque.
Madison, maintenant Avenue Brooklyn.
Market, maintenant Avenue Opelousas.
Monroe, maintenant Tèche.
Octavia, maintenant Clyde.
Penn, maintenant Fuller.
Peter, maintenant Avenue Pélican.
Villeré, maintenant Morgan.
Washington, maintenant Wagner.

SIXIÈ